

Espace de Loisirs Caméléon



Accueil des enfants scolarisés de 3 à 14 ans

Un été à la Ferme Caméléon



Du 06 juillet au 31 août 2026
Inscription du 26 mai au 26 juin



Contacts :

Service enfance : 02.48.30.84.18 ALSH : 06.88.65.35.06

Mail : helene.girault@saintgermaindupuy.fr (responsable administrative)

sylvie.nicolas@saintgermaindupuy.fr (responsable du service enfance)

Programme d'activités, sorties...

Activités programmées :

- Modelage et poterie
- Cuisine : fabrication fromage de chèvre, pâtisserie, confiserie...
- Activité peinture, dessin, bricolage
- Danses, jeux chantés, chants, musique
- Jeux de société, de stratégie
- Karting, trottinette, vélo
- Jeux de groupe (parcours, relais,...)
- Grands jeux (chasse au trésor, quizz)



Sorties programmées :

- Visites de fermes pédagogiques
- Une journée avec les ânes
- Visite d'une chèvrerie
- 2 Parcs de loisirs
- Parc accrobranche
- Piscine



Pour la sécurité de vos enfants, merci de prévoir chaque jour de présence à l'accueil de loisirs d'un sac à dos contenant une gourde (pas de bouteille d'eau) une casquette et un produit solaire.



CAMPING POUR TOUS



Activités prévues :

- Visite du parc animalier de Revert
- Visite d'une mini ferme pédagogique
- Baignade, jeux extérieurs
- Veillée jeux

Il est important pour la préparation des camps, que l'enfant soit présent le lundi précédent le départ.

Pour tous renseignements, contacter le 06.88.65.35.06



Modalités d'inscription et de paiement à l'ALSH durant les périodes scolaires

ETAPE 1 : DOSSIER ADMINISTRATIF

Pour tous nouveaux participants, compléter un dossier administratif pour chaque enfant, dossier accompagné de toutes les pièces justificatives.

ETAPE 2 : INSCRIPTIONS ET PAIEMENTS

Inscriptions :

Après réception de l'information municipale par l'intermédiaire de l'école ou les différents supports de communication, inscrire l'enfant en respectant les dates d'ouverture des inscriptions.

Les inscriptions aux accueils de loisirs doivent être réalisées au service enfance de la mairie de Saint-Germain-du-Puy.

Paiement :

La totalité de la prestation doit être réglée à l'inscription. Le paiement différé reste exceptionnel et doit faire l'objet d'une demande auprès du Service Enfance.

Sans règlement aucune réservation ne sera maintenue.

Les règlements acceptés sont : chèque – espèces – chèque CESU et chèque vacances ANCV.

Un remboursement pourra être effectué uniquement sur présentation d'un certificat médical.

TARIFS ET CONDITIONS

Le Service Enfance reste à la disposition des familles pour toute situation familiale particulière.

Durant les vacances d'été, un tarif hebdomadaire est appliqué. Il est toléré uniquement une journée d'absence par semaine.

Toute inscription donnera lieu à une facturation. Seule la présentation d'un certificat médical permettra l'annulation de cette facturation.

Horaires d'ouverture du centre :

De 8h20 à 12h00 et
de 13h30 à 17h00 jusqu'à 17h30
Possibilité de repas au Restaurant
Intergénérationnel

Accueil (avant-après centre)

7h20 à 8h20 et de 17h30 à 18h30

ACCUEILS DE LOISIRS - SERVICES PÉRISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES							
SAINT-GERMAIN-DU-PUY	Tarif DEMI-JOURNÉE			Tarif JOURNÉE			Tarif ACCUEIL 1/2 HEURE
	SANS REPAS	AVEC REPAS		SANS REPAS	AVEC REPAS		
		MATERNEL	ÉLÉMENTAIRE		MATERNEL	ÉLÉMENTAIRE	
CAF FATL tranche 1 (extrascolaire)	1,85 €	4,51 €	5,84 €	3,21 €	5,87 €	7,20 €	0,62 €
CAF FATL tranche 2 (extrascolaire)	2,63 €	5,29 €	6,62 €	4,58 €	7,24 €	8,57 €	
QF<620	3,76 €	6,42 €	7,75 €	6,54 €	9,20 €	10,53 €	
621<QF<1420	5,37 €	8,03 €	9,36 €	9,34 €	12,00 €	13,33 €	
QF>1421	6,72 €	9,38 €	10,71 €	11,68 €	14,34 €	15,67 €	
COMMUNES EXTERIEURES	Tarif DEMI-JOURNÉE			Tarif JOURNÉE			Tarif ACCUEIL 1/2 HEURE
	SANS REPAS	AVEC REPAS		SANS REPAS	AVEC REPAS		
		MATERNEL	ÉLÉMENTAIRE		MATERNEL	ÉLÉMENTAIRE	
CAF FATL tranche 1 (extrascolaire)	3,29 €	9,75 €	12,26 €	5,73 €	12,19 €	14,70 €	1,33 €
CAF FATL tranche 2 (extrascolaire)	4,70 €	11,16 €	13,67 €	8,18 €	14,64 €	17,15 €	
Tous QF confondus	6,72 €	13,18 €	15,69 €	11,68 €	18,14 €	20,65 €	1,33 €

Pour information, les communes de Moulins-sur-Yèvre et Osmoy octroient une participation à la journée.